

Téléassistance

Rester à son domicile en toute sécurité.

90% des personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile. Pour que cela se fasse en toute sérénité, il y a la téléassistance. Connaissez-vous ? Elle facilite le maintien à domicile

Bernadette VIAUD

 02 40 58 33 05

A qui s'adresse la téléassistance ?

A toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité.

Les services proposés par la téléassistance

- **Une écoute 24h/24h** : des professionnels sont à votre disposition pour vous apporter écoute, assistance et réconfort. Une véritable présence à vos côtés, du lundi au dimanche.
- **Une sécurité de jour comme de nuit** : une veille vigilante et discrète est assurée. Selon la nature de l'appel, des professionnels peuvent faire intervenir la famille, l'entourage ou les services d'urgence.

L'abonnement

Il est adapté à vos besoins (à l'année, le temps d'une convalescence ou quand vos proches sont absents...) et peut être arrêté à tout moment. En fonction de votre situation, vous pouvez éventuellement bénéficier d'aides (APA, PCH...). Le prix de l'abonnement est établi en fonction de vos ressources (soit 20.08€ ou 10.02€ par mois)

La demande d'installation est à faire auprès du Centre Communal d'Action Sociale - tél : 02 40 58 33 05

Pour plus d'informations

- Cellule téléassistance du Conseil Général au 02 28 20 29 59 ou 02 51 17 20 27
- CCAS de La Chapelle-Launay au 02 40 58 33 05

Un dispositif très simple

Un boîtier raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone est installé chez vous. Par simple pression sur un déclencheur portatif (médaillon ou montre), vous êtes en relation directe avec le centre d'écoute de la téléassistance, sans décrocher le téléphone.